

MELVAN SAS  
Agence Sud Est  
120 Rue Jean Marie Tjibaou  
84 000 AVIGNON

M. le Directeur Régional  
DREAL PACA – Site de Zattara  
SCADE/UEE  
Autorité environnementale projets  
16, rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE Cedex 03

Avignon, le 31 mars 2023

**Objet : demande d'examen au cas par cas – Projet « Sault Stade » (commune de Sault)**

Monsieur le Directeur,

Nous vous consultons dans le cadre de notre projet d'ombrières photovoltaïques, situé sur la commune de Sault dans le Vaucluse, afin de déterminer son éligibilité à évaluation environnementale.

En effet, la réglementation en vigueur dispose que lorsqu'un projet relève du champ de l'examen au cas par cas, l'autorité environnementale apprécie si le projet en question est susceptible ou non d'avoir un impact notable sur l'environnement.

Nous considérons qu'au regard de la nature de ce projet et de son site d'implantation (majoritairement anthropisé) il n'est pas susceptible d'entraîner un impact sur son environnement. Ce projet vise à équiper le pôle sportif communal de la commune de Sault en ombrières photovoltaïques (notamment la tribune du stade de foot et le skate parc) pour une puissance maximale de 999 KWc installés.

Ainsi, vous disposez de trente-cinq jours afin de nous notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part, au terme de délai, vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Nous joignons à notre saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas ainsi que les annexes associées.

Vous pouvez notamment nous adresser votre réponse à l'adresse mail suivante : [l.durand@melvan.eu](mailto:l.durand@melvan.eu)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération,

Pour Melvan,  
Matthieu TUSCH  
Directeur Territorial

